

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publication des marchands détaillants  
du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1184 et Est 1185.

MONTREAL.

Bureau de Montréal: 80 rue Saint-Denis.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue . . \$2.50  
Canada et Etats-Unis . \$2.00 } PAR AN.  
Union Postale, frs . . 20.00

LE PRIX COURANT

Le Journal des Marchands détail-  
lants

Liqueurs et Tabacs  
Tissus et Nouveautés

Circulation fusionnée

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.  
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à  
nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration  
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont  
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait  
payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de Poste doivent être faits paya-  
bles à l'ordre du Prix Courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887

LE PRIX COURANT, vendredi 31 août 1917

Vol. XXX—No 35

## QUELQUES CAUSES DES RETARDS DANS LES LIVRAI- SONS DES MARCHANDISES IMPORTEES

Pour les marchandises qui sont importées de l'étranger, il y a mille et une petites difficultés qui peuvent surgir et causer des ennuis aux parties en jeu en retardant les arrivages, ce qui est loin de satisfaire celui qui les attend et qui fait tempêter contre l'expéditeur.

Sans doute, actuellement, l'incertitude des moyens de transport est une des causes principales des retards contre laquelle il n'est pas possible de se prémunir, mais il faut bien avouer que nombre de retards sont provoqués par des causes qui existaient communément bien avant la guerre et contre lesquelles il est possible d'intervenir. Beaucoup des retards qui sont le cauchemar des expéditeurs aussi bien que des importateurs ne sont dus en réalité qu'à des méthodes peu soigneuses d'expédition.

Les difficultés les plus fréquentes surgissent de la tendance qu'il ya généralement à envoyer des marchandises sans les factures complètes et le détail des choses envoyées (connaissance).

Lorsque de telles pièces manquent, le consignataire n'ayant pas les papiers nécessaires ne sait quand la marchandise arrive, s'il a l'envoi complet ou non. Il arrive même que quelque temps plus tard les compagnies de chemin de fer ou de navigation découvrent un autre paquet appartenant au dit envoi. Mais alors, que de formalités pour rentrer en possession de ce retardataire. La seule preuve de propriété que les compagnies de transport pourront considérer en pareil cas est celle du "connaissance" original. Si donc l'expéditeur a négligé d'envoyer cette pièce justificative, ou s'il l'a envoyée longtemps après le départ de la marchandise, le consignataire est obligé de se morfondre dans les bureaux des compagnies et d'attendre souvent des semaines pour entrer en possession de marchandises qu'il a à sa portée mais dont il ne peut disposer avant d'avoir reçu les pièces justificatives. Que d'ennuis découlent de cette omission, que de corres-

pondance aurait pu être évitée si tout avait été fait dans les règles et combien on aurait pu soustraire ses affaires et son commerce à un malaise déprimant, si l'on avait pris soin de part et d'autres, de faire les choses correctement et avec soin.

Une autre cause fréquente de difficultés dans cet ordre d'idées, est le défaut de marquer tant sur les factures que sur les connaissements le nombre et les marques des paquets qui composent l'envoi. Admettons que la facture et le connaissance arrivent en temps, mais sans cette information. Il se peut que l'entrée des marchandises se fasse tout de même, mais ce qui peut arriver, c'est qu'une caisse de l'envoi n'arrive que plus tard. Le consignataire est alors obligé d'essayer de convaincre les autorités douanières que cette caisse fait partie du même envoi, or la chose est excessivement difficile à trouver, lorsqu'il n'y a ni marque ni chiffre ni indice sur les papiers, qui puissent permettre d'identifier la marchandise.

Cet inconvénient qui oblige à maintes démarches et qui fait parfois suspecter l'honnêteté de vos intentions, peut être aisément écarté, si l'expéditeur prend soin de mettre ces numéros et les marques des paquets ou caisses sur les papiers d'expédition. En agissant ainsi, si au moment de l'arrivée, les marchandises reçues ne répondent pas aux données des feuilles d'expédition, l'entrée des marchandises sera passée avec la restriction: "Une caisse à venir de telle marque, tel numéro". Et quand la caisse en retard arrive, on la reconnaît et l'identifie de suite et un simple laisser-passer permet de la retirer de la douane.

La douanier est comme le gendarme de la chanson, il est "sans pitié"; il a des règlements à observer, règlements qui ont été rendus encore plus sévères par des tentatives de fraude, et si vous ne pouvez lui montrer les pièces justificatives pour sortir vos marchandises, vous ne pouvez rien en obtenir, malgré toute votre honnêteté et votre bonne foi.

Oublier de placer votre commande pour le

TABAC NOIR A CHIQUER

# Black Watch

C'est perdre de l'argent

